



LA RETRAITE : UN CHOIX DE SOCIÉTÉ



Par Attac France et la Fondation Copernic

Du printemps à l'automne 2010, un mouvement social a gagné la France entière, avec une ampleur inégalée peut-être depuis plusieurs décennies. Malgré cela, le gouvernement a fait passer en force sa réforme des retraites devant le Parlement. Après s'être livré à un simulacre de concertation avec les organisations syndicales, il a méprisé l'expression populaire qui s'est manifestée de façon croissante. Sa réforme, profondément injuste, a pour but de restreindre les dépenses sociales et les dépenses publiques afin de satisfaire les exigences des marchés financiers. Il s'agit de faire payer la crise aux catégories modestes, tout en poursuivant l'entreprise de démolition du système par répartition pour faire la place à la capitalisation, aux assurances et à l'épargne privées.

Au fur et à mesure que les arguments du gouvernement, relayant ceux du Medef, étaient décortiqués et retournés par les salariés et les citoyens, la question des retraites a progressivement catalysé autour d'elle le rejet des politiques économiques et sociales qui se soldent depuis tant d'années par plus de chômage, plus de précarité et d'inégalités, et plus de cadeaux destinés aux plus riches, tandis que les étrangers étaient stigmatisés et réprimés. Le gouvernement avait parié sur le désintéret, la passivité et l'incompréhension de la jeunesse. Mal lui en a pris, les jeunes sont entrés dans le mouvement, manifestant ainsi une maturité et un sens aigu des enjeux. La solidarité intergénérationnelle existe aussi dans la rue.

Que le gouvernement parvienne ou non à faire appliquer cette loi, la lutte aura marqué les esprits et les organisations, et nous devons, dans les semaines et les mois à venir, participer à l'élaboration d'un projet de réforme des retraites réunissant les nombreuses propositions qui ont été mises en discussion, notamment au cours de la campagne unitaire « Faire entendre les exigences citoyennes sur les retraites ». Beaucoup d'entre elles font déjà l'objet d'un large consensus entre les associations, syndicats et

partis qui se sont engagés résolument contre la loi Sarkozy-Woerth. Il s'agit maintenant de les mettre en cohérence et de les soumettre à la discussion la plus générale possible.

Nous pensons cette élaboration possible parce que des principes forts ont émergé et ont été imposés dans le débat public :

- la question des retraites est en premier lieu une question de répartition de la richesse produite et du temps de travail ; elle exige de remodeler radicalement la répartition des revenus entre travail et capital en faveur du premier ; l'augmentation des cotisations est parfaitement possible en soumettant à cotisations les profits financiers distribués ;
- l'âge légal de la retraite peut et doit être 60 ans à taux plein ;
- la durée de cotisation doit être compatible avec le partage du travail nécessaire ; des compensations sont indispensables pour travaux pénibles, carrières longues ou discontinues.
- la garantie d'un taux de remplacement fait partie du contrat social intergénérationnel ;
- des minimum et maximum de pension décents doivent être fixés pour réduire les inégalités ;
- les inégalités de pension entre les femmes et les hommes doivent être combattues par une politique pour l'égalité à la fois dans l'emploi, la retraite et la vie familiale ;
- la question des retraites a catalysé autour d'elle l'aspiration à un renouvellement complet des politiques publiques permettant de renforcer la cohésion sociale au lieu de la détruire ;
- la retraite constitue en effet un choix de société alternatif à celui imposé par la finance mondiale ; en particulier, le système de retraite par capitalisation doit être catégoriquement refusé et la diminution du temps de travail doit permettre de redéfinir la place du travail dans la société, de mieux vivre et de préserver les écosystèmes.

Le gouvernement avait lui-même désigné quels étaient les fondamentaux de sa réforme pour faire travailler plus. Sans doute jusqu'à ce que les individus cessent d'être en bonne santé et deviennent ainsi inemployables, comme avoué dans le dossier de presse présentant la réforme en juin 2010 : « les salariés doivent être physiquement usés au moment de leur départ en retraite ». On comprend l'approbation sans faille apportée par le Medef. Mais c'est, à l'inverse, la même raison qui a fait lever un vent de révolte dans les trois quarts de la population. Le gouvernement avait aussi reconnu que sa réforme visait à donner des gages aux marchés financiers. C'est précisément la raison qui nous conduit à rejeter totalement ce projet cynique et destructeur de la société.

Un autre projet pour les retraites d'aujourd'hui et de demain est possible. Il est vrai qu'il pose de manière nouvelle l'exigence d'une démocratie et d'une solidarité refondées, c'est-à-dire qu'il exprime l'aspiration à une profonde transformation sociale réconciliant les aspirations de justice, de solidarité et de soutenabilité écologique.

LA RETRAITE : UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROBLÈMES À RÉSOUDRE ET DES PROPOSITIONS

Les problèmes à résoudre

Le contexte

La crise du capitalisme est le principal responsable de l'aggravation de tous les déficits publics et sociaux. Ainsi, en 2006, la totalité des déficits des caisses de retraites n'atteignait que 2,2 milliards d'euros. En 2010, ils seront de 32,2 milliards. Cette aggravation n'a rien à voir avec la démographie. Une pression est exercée comme jamais par les marchés financiers pour restreindre les dépenses publiques et les prestations sociales.

Les fondamentaux de la contre-réforme Sarkozy

Recul des âges de la retraite : 60 à 62 ans et 65 à 67 ans.
Allongement perpétuel de la durée de cotisation : 41 ans en 2012, 41,5 ans, 42 ans...
La durée de cotisation serait de 44 ans pour les personnes qui ont commencé à travailler à 18 ans.
Refus de la notion de travail pénible en l'assimilant à la notion d'invalidité.
Sans le dire : baisse considérable des pensions.

L'évolution de la démographie

Le ratio de dépendance économique des retraités par rapport aux cotisants est de 0,55 en 2010 (1 cotisant pour 0,55 retraité). Selon les prévisions, il passera à 0,85 en 2050.
Le ratio de dépendance économique de tous les inactifs (jeunes, adultes et vieux) par rapport aux actifs est de 1,37 (1 actif pour 1,37 inactif). Il augmentera faiblement jusqu'à 1,55 en 2050.
L'espérance de vie en bonne santé à 60 ans correspond seulement à la moitié de l'espérance de vie à cet âge.

La conception de la retraite

Un premier choix doit être opéré entre un système de retraite par répartition et un système par capitalisation. Dans les deux cas, les revenus distribués aux retraités proviennent du fruit du travail des actifs. Mais, dans le système par répartition, les cotisations sociales sont mutualisées et, à travers cette mutualisation, s'opère une certaine redistribution. Au contraire, le système par capitalisation donne l'exclusivité au principe de l'individualisation des pensions, il permet aux compagnies financières de développer un marché profitable, il revient à jouer sa retraite à la Bourse et, en tirant parti de la circulation des capitaux, il prélève des rentes sur le dos des travailleurs surexploités des pays pauvres.
Un deuxième choix porte sur le taux de remplacement du salaire pendant la vie active par la pension. Avant les réformes de 1993 et de 2003, ce taux était d'environ 79 %. Avec la mise en œuvre des réformes successives, le gouvernement prévoit de le faire baisser jusqu'à moins de 60 % en 2050.
Un troisième choix concerne la possibilité pour le salarié de connaître à l'avance les conditions de son départ en retraite : le système de retraite est-il à prestations définies ou à cotisations définies ?

Les propositions

Qui doit payer la crise ?

Les plans d'austérité dans toute l'Europe traduisent la volonté des classes dirigeantes de faire payer la crise aux travailleurs et aux populations.
En France, et aussi ailleurs, les mobilisations sociales expriment le refus des inégalités et des politiques menées depuis trente ans, dont les conséquences deviennent aujourd'hui insupportables en termes de chômage, de précarité et d'injustices de toutes sortes. C'est donc aux fauteurs de crise de la payer.

Les fondamentaux de la solidarité

Abrogation des réformes de 1993 et de 2003.
Retraite à 60 ans à taux plein.
Définition des travaux pénibles.
Financement en faisant cotiser les profits financiers.
Garantie d'un taux de remplacement moyen. Ce taux doit être plus élevé pour les plus bas salaires.

(voir ci-après)

Démographie et économie

On ne peut raisonner sur la démographie sans mettre en parallèle l'évolution de la richesse produite et la manière dont elle est répartie, d'une part entre le travail et le capital, et, d'autre part, au sein de la masse salariale, entre les salaires directs et les prestations sociales qui constituent la part socialisée de la masse salariale.
Par ailleurs, la plus extrême attention devra être portée sur l'évolution future de l'espérance de vie : rien n'assure que son allongement se poursuivra au regard des problèmes de santé individuelle et collective.

Réaffirmer le principe de la répartition

Selon ce principe, le retraité ne retrouve pas ses propres cotisations, comme si son salaire avait été différé dans le temps, parce que l'ensemble des cotisations servent, à chaque époque, à payer les pensions du moment. À ce titre, la retraite est donc un salaire socialisé et non pas différé. Lorsque le travailleur prend sa retraite, sa pension assure alors une certaine continuité avec son ancien salaire.
Comme la cotisation sociale est largement fonction du salaire, le régime actuel est pour partie contributif. Mais il est aussi non contributif dans la mesure où le montant de la pension ne reflète pas ce que le salarié a versé personnellement durant sa vie active.
De plus, il existe des droits dits non contributifs, c'est-à-dire qui ne dépendent pas d'une activité salariée préalable et d'un versement personnel de cotisations (situations de chômage, de handicap, de réversion de la pension du conjoint...). Un régime par répartition est le plus pertinent pour assurer la permanence et l'amélioration de ces droits.
La garantie d'un taux de remplacement moyen, par exemple entre 75 et 80 %, est liée à l'existence d'un système à prestations définies, comme le sont le régime général de la Sécurité

LA RETRAITE : UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROBLÈMES À RÉSOUDRE ET DES PROPOSITIONS

Un quatrième choix est à opérer au sujet de l'existence de normes sociales. Beaucoup de « contre-réformateurs » arguent qu'il faut développer la retraite à la carte et laisser chacun décider du moment où il partira en retraite. Mais la liberté existe pour chacun de partir dès qu'il a atteint l'âge légal de la retraite. Ce qui est en jeu, c'est la fixation d'une norme sociale qui garantit un droit minimal, en l'occurrence le meilleur possible.

Le passage à un système par points ou à un système par comptes notionnels priverait les travailleurs de toute visibilité, hormis celle de leurs propres cotisations, et aboutirait, de fait, à une baisse du niveau des pensions.

En effet, un système par points, déjà en vigueur dans les régimes complémentaires de l'ARRCO et de l'AGIRC, est un système à cotisations définies qui laisse le salarié dans l'ignorance totale du montant de sa future retraite car celui-ci sera fonction de la valeur du point à l'avenir. Le système par comptes notionnels, sous une apparence de transparence, vise en réalité à ne faire dépendre les pensions reçues que du montant des cotisations versées personnellement. Notamment, ces systèmes ne sont pas conçus pour intégrer les dispositifs qui corrigent l'impact négatif des responsabilités familiales – pour l'instant assumées par les femmes – sur les pensions.

La logique de telles transformations serait de faire disparaître les normes collectives d'âge de départ à la retraite ainsi que de carrière complète. L'individualisation de la retraite serait ainsi poussée à son maximum, brisant la solidarité intergénérationnelle, chacun pouvant en théorie choisir de partir quand il le veut à condition d'en payer le prix. Les salariés les moins bien payés auront ainsi tendance à travailler plus longtemps pour avoir une pension leur permettant de vivre. Dans le système par comptes notionnels, la pension perçue par le retraité décroît lorsque l'espérance de vie est plus grande. La logique de la rente serait ainsi introduite dans la répartition.

En janvier 2010, le Conseil d'orientation des retraites (COR) avait lucidement reconnu deux choses très importantes : les systèmes par points et par comptes notionnels sont incapables de faire face à un choc démographique ou à un choc économique, et leur mise en application provoquerait une nouvelle baisse des pensions d'environ 20 %.

Que répartit-on ?

Les revenus (salaires, profits, prestations sociales) sont issus de l'activité productive. Au début des années 1960, les retraites représentaient environ 5 % du produit intérieur brut (PIB). Elles en représentent aujourd'hui 13 %, soit environ 260 milliards d'euros. Le système par répartition a donc été dans le passé parfaitement capable d'assurer une augmentation de cette proportion pour suivre l'évolution des besoins (croissance du nombre de retraités et garantie de leur niveau de vie). Mais le refus du patronat de poursuivre cette évolution et le blocage des cotisations sociales ou leur exonération ont créé progressivement un déficit chronique de la Sécurité sociale.

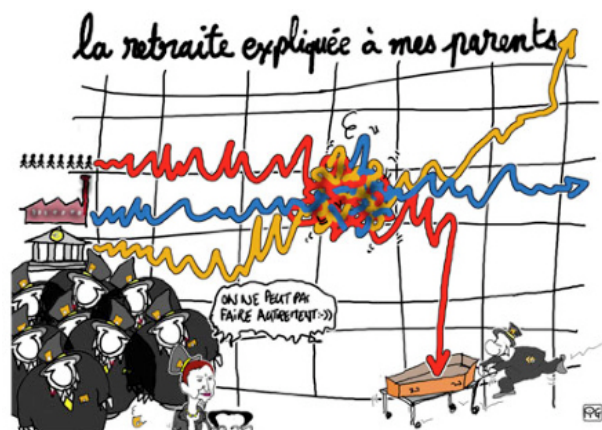
Dans le même temps, le chômage et l'évolution inférieure des salaires par rapport à celle de la productivité du travail ont entraîné un déplacement considérable de la richesse produite de la masse salariale vers les profits. Par rapport à 1973, la part

sociale et le régime de la fonction publique. La redistributivité du système peut être améliorée en augmentant le niveau du minimum de pension et en définissant un niveau maximum de pension.

Si les impôts et les cotisations sociales concourent ensemble à la socialisation d'une partie de la richesse produite, il est préférable de maintenir le principe de la séparation des recettes fiscales et des ressources de la protection sociale, car le risque serait trop grand que la fusion des deux soit l'occasion d'amoin-drir encore la protection sociale au nom des équilibres budgétaires et surtout de décharger les entreprises de leurs obligations de payer la totalité du coût salarial.

Face aux propositions de changement « systémique » (systèmes par points ou par comptes notionnels), il convient de réaffirmer l'importance :

- de l'âge légal de la retraite à taux plein,
- d'une durée de cotisation compatible avec le partage du travail nécessaire,
- de la garantie d'un taux de remplacement,
- et d'un minimum et un maximum de pension décents.



Comment financer les retraites ? Faire cotiser les profits financiers

Contrairement aux affirmations du gouvernement et du patronat, reculer l'âge de la retraite et allonger la durée de cotisation (donc travailler plus) ne sont pas les seuls moyens de financer les retraites. L'obligation de cotiser plus longtemps ne pouvant être remplie par la plupart des travailleurs, compte tenu de la situation de l'emploi, cela revient de fait à baisser leur niveau de pension.

À plusieurs reprises, le Conseil d'orientation des retraites a estimé que l'évolution démographique qui se produira à l'avenir peut parfaitement être couverte par une progression, somme toute modeste, de la part des retraites dans la richesse totale pour représenter 19 à 20 % du PIB en 2050. Une telle évolution permettrait de revenir sur les contre-réformes passées.

Pour y parvenir, la proposition centrale consisterait à élargir l'assiette des cotisations à tous les revenus financiers (dividendes, intérêts...) distribués par les entreprises. En restant dans le

LA RETRAITE : UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROBLÈMES À RÉSOUDRE ET DES PROPOSITIONS

salariale dans le PIB a perdu 5 points de pourcentage ; par rapport à 1982 (début de la rigueur salariale) elle a perdu 9 points. Corrélativement, depuis 1973, les dividendes versés par les sociétés non financières à leurs actionnaires sont passés de 3,2 % de leur valeur ajoutée brute à 8 %.

L'ampleur du chômage

L'ampleur du chômage et la précarité de l'emploi pèsent lourdement sur les ressources de la Sécurité sociale. L'éviction des salariés par les entreprises à partir de 55 ans fait que 60 % d'entre eux sont déjà hors emploi à 60 ans.

Augmenter le taux d'emploi des personnes de plus de 60 ans revient comme un leitmotiv dans les discours gouvernementaux et les injonctions de la Commission européenne. Mais ce ne sont que des postures idéologiques, sachant que les politiques menées jouent en réalité contre l'emploi.

Le refus d'une majorité de travailleurs de reculer l'âge de la retraite au-delà de 60 ans est nourri par l'aggravation des conditions de travail, imposée par le capitalisme toujours avide de davantage de dividendes. Partout, fatigue, stress, harcèlement, poussant dans les cas extrêmes jusqu'au suicide, rappellent que le travail salarié est le plus souvent synonyme d'exploitation et d'aliénation.

Obliger les seniors à travailler plus longtemps, à nombre d'emplois donné, exclurait les jeunes de l'accès à l'emploi, c'est-à-dire retarderait encore davantage leur entrée dans la vie active, déjà compromise par la situation générale de l'emploi.

(Voir encadré « Recul de l'âge de départ en retraite et chômage des jeunes, y a-t-il un lien ? »)

cadre du financement des retraites sur la base des cotisations, ce prélèvement supplémentaire se distinguerait d'une éventuelle réforme fiscale, par ailleurs nécessaire pour la rendre moins inégalitaire, notamment par un progressivité plus grande de l'impôt sur le revenu.

Cette proposition ne lèse pas les investissements, ne pèse pas sur les coûts de production, ni donc sur la « sacro-sainte compétitivité ». Elle ne grève que les revenus effectivement perçus par les actionnaires et créanciers des entreprises.

La qualité de l'emploi

L'amélioration des conditions de travail, la lutte contre les emplois précaires et la réduction du temps de travail restent donc des priorités pour un mieux-vivre au travail et hors du travail.

Comme il est avéré qu'une majorité des gains de productivité depuis les années 1980 a été affectée aux dividendes au détriment de l'emploi, la RTT est un levier essentiel pour inverser cette situation et contribuer à réduire notablement le chômage en même temps que l'emploi à temps partiel imposé qui constitue un chômage partiel.

Concernant la pénibilité au travail, la définition de critères de métiers pénibles et d'exposition aux risques est indispensable pour pouvoir accorder des bonus d'annuités de cotisation, en veillant à ne pas oublier la pénibilité des postes occupés par les femmes.

Toutes les discriminations, envers les femmes, les jeunes et moins jeunes, les immigrés, les handicapés, en termes de salaires, de durée du contrat de travail, de temps partiel, etc. seront bannies.

Recul de l'âge de départ en retraite et chômage des jeunes, y a-t-il un lien ?

La mesure de recul de l'âge de départ à la retraite va-t-elle pénaliser l'emploi des jeunes ou freiner leur embauche ? Le gouvernement, le patronat et certains économistes affirment que non. Ils s'appuient sur une comparaison avec quelques autres pays européens : en France, le taux d'emploi des jeunes, comme celui des seniors, est plus faible que la moyenne européenne. Mais certains pays parviennent à avoir à la fois un plus fort taux d'emploi des seniors (55-64 ans) et aussi des jeunes. Ils expliquent que le marché du travail n'est pas un gâteau que l'on partage, mais au contraire que l'activité des seniors soutient d'autant la demande, et donc l'emploi de tous.

D'abord, il faut remarquer que la coexistence d'un fort taux d'emploi des seniors et des jeunes n'a lieu que dans certains pays, ceux qui sont sélectionnés à dessein pour la comparaison, mais c'est loin d'être le cas dans tous les pays de l'OCDE ou de l'Union européenne, ce qui interdit d'en faire une généralité.

Ensuite, d'une corrélation, on ne peut pas déduire un lien de causalité. Ainsi il n'est pas davantage permis de valider l'idée selon

laquelle un plus fort taux d'emploi des seniors favorise un accroissement de l'emploi des jeunes, que l'idée inverse, à savoir qu'un plus fort taux d'emploi des jeunes favoriserait un accroissement de l'emploi des seniors.

Enfin, l'analyse intéressante serait celle qui étudie les liens entre le taux d'emploi des seniors et le *taux de chômage* des jeunes à la place de leur taux d'emploi. En effet, le paramètre du taux d'emploi des jeunes ne convient pas, car il élimine de la même manière les jeunes qui sont au chômage et ceux qui étudient. Un faible taux d'emploi des jeunes peut simplement signifier un fort pourcentage de jeunes étudiants, ce qui est plutôt positif. À l'inverse, un plus fort taux d'emploi des jeunes peut signifier que de nombreux étudiants sont obligés d'avoir un emploi à temps partiel pour pouvoir financer leurs études, ce qui n'est pas positif.

Affirmer, comme le font les libéraux, que « le travail ne se partage pas et que le travail des seniors créera le travail des jeunes » est aux antipodes de la réalité : ce ne sont pas les travailleurs qui, parce qu'ils auraient envie de travailler, commandent la décision d'embaucher,

ce sont bien les entreprises qui sont seules maîtresses d'œuvre. Chacun peut le constater dans son entreprise, notamment dans des PME, les administrations, l'enseignement, où le nombre de postes est bloqué et où un senior qui ne part pas à la retraite empêche l'embauche de jeunes. Aucune entreprise ne décidera d'embaucher un jeune et un senior sans examiner simultanément ses débouchés possibles et sa marge de progression de la productivité.

Au lieu de nier l'évidence, les économistes libéraux feraient mieux de considérer les relations qui existent entre l'ensemble des paramètres conditionnant l'emploi : sur le long terme, on peut créer des emplois pour absorber l'augmentation de la population active si la durée du travail diminue plus fortement que l'écart qui sépare l'évolution de la productivité horaire et celle de la production. Autrement dit, discourir sur une corrélation entre taux d'activité des seniors et volume global de l'emploi n'a strictement aucun sens, si on ne précise pas quelles sont les évolutions de la productivité horaire du travail et de sa durée individuelle, qui ne peuvent être séparées de celles de l'activité et du volume d'emploi.

LA RETRAITE : UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROBLÈMES À RÉSOUDRE ET DES PROPOSITIONS

L'emploi des femmes

Les projections du COR pour les quarante ans à venir ne font que prolonger la situation actuelle très inégale, avec un taux d'activité des femmes inférieur de dix points à celui des hommes. Ce qui signifie renoncer à toute politique visant à l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'emploi.

Or des marges de manœuvre importantes existent dans ce domaine, comme le reconnaissait le COR en 2001. On ne constaterait aucune dégradation du ratio de dépendance économique si le taux d'emploi à temps complet des femmes était identique à celui des hommes.

Les inégalités

Les inégalités salariales frappent particulièrement les femmes puisque, à travail comparable, elles gagnent environ 20 % de moins que les hommes. De plus, les femmes ont des carrières plus courtes, discontinues et sont les plus nombreuses dans les emplois à temps partiels, ce qui pénalise fortement leur pension. Arrivées à la retraite, les pensions des femmes sont en moyenne 38 % plus faibles que celles des hommes, même en tenant compte de certains dispositifs de compensation (comme la pension de réversion). Sans ces dispositifs, leurs retraites n'atteindraient même pas la moitié de celle des hommes.



Travailler plus ou moins ?

La tendance séculaire est de réduire progressivement la durée du travail, sous l'effet des luttes sociales par lesquelles les travailleurs ont conquis progressivement le droit de se reposer et de disposer d'un temps de liberté.

Mais cette manière de récupérer une partie des gains de productivité s'est toujours heurtée à une hostilité farouche des puissances d'argent. Les enjeux sont multiples : en termes de répartition de la richesse et aussi de possibilité de jouir d'un temps de vie placé hors de toute exploitation et de domination, ainsi que de participer à la vie sociale et politique.

Dans la période récente, la pression de tous les patronats et gouvernements est montée pour stopper cette évolution séculaire. Par tous les côtés, leur volonté est d'augmenter le temps de travail à la semaine (cf. le projet de directive européenne) ou durant l'ensemble de la vie.

Le taux d'activité des femmes

Les nombreux obstacles à l'emploi des femmes doivent être levés. Par exemple, une véritable et juste réforme des retraites doit s'accompagner d'une politique d'investissement et d'embauche dans les services de la petite enfance et les services d'aide aux personnes dépendantes, afin de libérer les femmes des tâches qu'elles assument et qui les empêchent souvent d'avoir un emploi, et/ou un emploi à temps complet.

Toutefois, les emplois créés ont vocation à s'adresser aux femmes comme aux hommes, et leurs qualifications doivent être reconnues.

La solidarité

Le principe de la retraite par répartition est fondé sur la solidarité qui lie les générations entre elles. Mais celle-ci pourrait être améliorée dans plusieurs directions.

À moyen terme, le redressement de la part salariale dans le revenu global permettrait tout à la fois de réduire le chômage et les inégalités pendant la vie active, en amont de la retraite. Et le déplaçonnement des cotisations sociales limiterait ensuite la répercussion sur les pensions des inégalités persistantes.

Dans l'immédiat, le maintien de la retraite à 60 ans et surtout son instauration à taux plein limiterait considérablement la discrimination dont sont victimes les femmes.

Toute personne travaillant à temps partiel dans une entreprise doit avoir la possibilité de passer à temps complet. En attendant, l'impact négatif du temps partiel doit être corrigé, par la prise en charge par l'employeur de la cotisation sur une base de temps plein.

L'impact négatif des carrières courtes peut être limité par une proratisation du nombre des meilleures années prises en compte pour le calcul de la pension (actuellement au nombre de 25), en fonction du nombre d'années de la carrière réalisée (exemple : pour une carrière de 30 ans, le nombre des meilleures années à prendre en compte sera de $25 \times 30/40,5$)

Changer la notion de durée de cotisation

La durée de cotisation qui était exigée jusqu'à la contre-réforme de 1993 (37,5 ans) correspondait sensiblement à la durée effective de la vie active.

C'est ce principe qui doit être reconnu. On ne peut exiger d'un travailleur plus d'années de cotisation que ce que l'état réel de l'emploi est à même de rendre possible.

De plus, l'allongement général de la durée des études et la nécessité de parfaire la formation tout au long de la vie professionnelle doivent être pris en compte dans la durée de cotisation en validant les années d'étude après 18 ans et les périodes de formation au long de la carrière.

Pour les travailleurs qui n'ont fait que des études courtes, le droit à la retraite doit être garanti avant 60 ans dès lors que la durée de cotisation normale est atteinte, après intégration des compensations éventuelles pour travaux pénibles.

On ne peut dissocier le maintien de la retraite à 60 ans du non-allongement de la durée de cotisation, sous peine de vider de sens la première mesure pour la quasi-totalité des travailleurs.

LA RETRAITE : UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROBLÈMES À RÉSOUDRE ET DES PROPOSITIONS

Travailler pour quoi faire ?

Le débat sur la retraite permet de poser le problème du sens du travail, de la place qu'il occupe dans la société et, au bout du compte, de ses finalités.

Métro-boulot-conso-tombeau, tel serait le destin promis par les projets de réforme mis au point par tous les gouvernements. Comme s'ils s'imaginaient obtenir l'aval des travailleurs en leur concédant le seul droit de consommer du fast-food et du low-cost.



Un autre modèle de développement

Le partage des gains de productivité en tous temps est le point clé d'une juste répartition des revenus ou point trop injuste. Est-ce à dire que sont possibles et souhaitables des gains de productivité élevés dans l'avenir ?

L'étendue de la crise écologique et la raréfaction de certaines ressources obligent à ralentir la course à la productivité. Cela renforcera d'autant l'exigence de répartir équitablement les gains de productivité qui resteront possibles : en effet, ne seront acceptables que les gains obtenus sans intensification du travail et sans ponction et dommage irrémédiables sur les écosystèmes.

À cet égard, la réduction du temps de travail (RTT) revêt une importance particulière pour concevoir un modèle de développement humain non productiviste.

Le débat démocratique doit permettre d'arbitrer l'affectation des gains de productivité entre les investissements soutenable, la satisfaction des besoins sociaux aujourd'hui délaissés, la part de la richesse produite affectée aux retraites et la RTT.

Références

- Attac, « Retraites, un enjeu de civilisation », *Lignes d'Attac*, n° 80, avril 2010, <http://www.france.attac.org/spip.php?article11218>
- Attac et Fondation Copernic, *Retraites, L'heure de vérité*, Paris, Syllepse, 2010.
- Chanu Pierre-Yves et Le Duigou Jean-Christophe, *Le petit livre des retraites, à l'usage de ceux qui veulent les défendre*, Paris, Les Éditions de l'atelier, Éditions ouvrières, 2010.
- Concialdi Pierre, *Retraites, en finir avec le catastrophisme, Idées neuves contre un déclin programmé*, Paris, Éd. Lignes de repères, 2010.
- Conseil d'orientation des retraites (COR), <http://www.cor-retraites.fr>
- « Faire entendre les exigences citoyennes sur les retraites », <http://www.exigences-citoyennes-retraites.net>
- Filoche Gérard et Chavigné Jean-Jacques, *Une vraie retraite à 60 ans, c'est possible*, Éd. Jean-Claude Gawsewitch, 2010
- Fondation Copernic, <http://www.fondation-copernic.org>
- Gadrey Jean, « Retraites et société soutenable », <http://alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey/2010/03/08/retraites-et-societe-soutenable/#more-155>
- Harribey Jean-Marie, « Retraites : attention au dernier coup de Jarnac », *Lignes d'Attac*, n° 77, septembre 2009, <http://www.france.attac.org/spip.php?article10322>
- « Retraites, les pistes toujours ignorées du financement », *Le Monde diplomatique*, juin 2010, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/retraites/retraites-diplo.pdf>, <http://alternatives-economiques.fr/blogs/harribey>
- « Sous les retraites, la plage des émancipations », <http://alternatives-economiques.fr/blogs/harribey/2010/09/07/sous-les-retraites-la-plage-des-emancipations/#more-106>
- Husson Michel, « Vive la répartition ! », <http://reparti.free.fr>
- « Le partage de la valeur ajoutée en Europe », *La Revue de l'Ires*, 2010, <http://hussonet.free.fr/psalirsw.pdf>
- Lipietz Alain, « La retraite comme un droit à l'existence, égal pour tous », *Charlie Hebdo*, 1er septembre 2010, <http://lipietz.net/spip.php?article2570>
- Marty Christiane, « L'enjeu de l'égalité entre les hommes et les femmes pour financer les retraites », avril 2010, <http://www.france.attac.org/spip.php?article11174>
- Sterdyniak Henri, « Retraites : à la recherche de solutions miracles... », *Revue de l'OFCE*, n° 109, mars 2009/2, p. 109-140, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1190.pdf>
- « De qui Terra Nova est-il proche ? À propos d'une proposition iconoclaste... », extraits dans *Le Monde*, 18 mai 2010.